

CONCOURS LITTERAIRE, EN LANGUE REGIONALE, DE TEXTES DESTINES A LA RADIODIFFUSION.

REGLEMENT

1. Dans le cadre de son centenaire, la Fédération Culturelle Wallonne et Picarde du Hainaut organise un concours littéraire de courtes pièces, saynètes ou textes dialogués, en langue régionale, destinés à être interprétés à la radio.

Le thème est laissé au libre choix des auteurs.

Les pièces, saynètes ou textes auront une valeur de vingt minutes environ.

2. Les oeuvres seront écrites dans l'une des langues régionales romanes en usage dans le Hainaut.

Les auteurs utiliseront une langue de grande qualité; l'usage des règles orthographiques Feller est recommandé.

3. Chaque concurrent ne peut présenter qu'une seule oeuvre.

Celle-ci doit constituer un travail original et n'avoir jamais été primée.

Les auteurs peuvent évidemment faire appel aux effets techniques que permettent les enregistrements (musique, bruitages, effets spéciaux,...).

Les oeuvres participant au concours ne pourront être représentées ni enregistrées avant la date de clôture dudit concours.

4. Les oeuvres devront être adressées à

Agnès BATAILLE-QUERTAINMONT, secrétaire du Jury, place de Graty, 8 ,
à 7830 – GRATY, pour le 28 février 2010. (tél. 067 / 45 81 70)

Aucune réclamation concernant des envois égarés ou non arrivés en temps utile ne sera acceptée si les envois n'ont pas été effectués par recommandé.

Les oeuvres seront envoyées en 3 exemplaires qui resteront propriété de la Fédération et seront mises à la disposition des Cercles. L'auteur joindra à son envoi une fiche reprenant ses nom et adresse, n° de téléphone et le titre de l'oeuvre présentée.

5. Le Bureau de la Fédération est chargé de constituer le Jury. Les décisions de celui-ci seront sans appel. Il pourra attribuer des récompenses et prix, notamment en espèces. Selon la qualité des projets reçus, un ou plusieurs parmi ces derniers pourront être enregistrés et diffusés sur Vivacité, dans le cadre de l'émission Hainaut Rachènes.

6. Les résultats du concours seront proclamés et les prix remis lors de la séance académique marquant le centenaire de la Fédération, le vendredi 7 mai 2010, à Fleurus, dans la salle de l'Espace culturel « La Bonne Source ».